

**Compte rendu sommaire
de la séance du conseil communautaire
du 27 janvier 2026**

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, Mme Nicole BOILEAU, M. Jean-Noël MOINE, Mme Linda RAULT, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND,

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

POUVOIRS : M. Stéphane CHOUIN à Mme Katia BAILLY, Mme Maryvonne PRUDHOMME à Mme Nicole BOILEAU, M. Christophe BONNET à M. Jean-Paul ROCHE, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 9 décembre 2025

1 - ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Protocole transactionnel avec la Poste : autorisation de signature

Vote favorable à l'unanimité pour ACCEPTER les termes du présent protocole transactionnel et s'engager à les respecter

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout document y afférent

2 - FINANCES

2.1 Vote des taux de fiscalité 2026

Vote favorable à l'unanimité pour MAINTENIR les taux de fiscalité 2025 pour l'exercice 2026, soit :

	<i>Rappel taux 2025</i>	Taux 2026
Taxe habitation	8,18%	8,18%
Taxe foncière bâtie	1,54%	1,54%
Taxe foncière non bâtie	3,42%	3,42%
Cotisation foncière des entreprises	26,51%	26,51%

MAINTENIR les taux de TEOM 2026 à 13.30% pour l'ensemble des communes du territoire

CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre, via la plateforme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé réception au titre du contrôle de légalité.

3 - AMENAGEMENT

3.1 Autorisation donnée au Président pour signer un acte de constitution de servitude avec GRDF pour les parcelles AV n°7, 72, 74, 97 à La Ferté Saint-Aubin

La Société GRDF a régularisé avec la Communauté de Communes des Portes de Sologne une convention de servitude sous seing privé en date du 19/09/2024, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur les parcelles situées à LA FERTE SAINT AUBIN (45), cadastrées section AV, numéros 7, 72, 74, 97.

Ces parcelles appartenant actuellement à la Communauté de Communes des Portes de Sologne, GRDF sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de GRDF.

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER les dispositions qui précèdent ;

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude ;

DESIGNER l'office notarial de Maître Le Carbonnier de la Morsanglière – SAS NOTAIRES 34 JL (ROUEN) pour représenter la communauté de communes à l'acte.

4 - ENVIRONNEMENT – MOBILITÉ - GESTION DES RISQUES

4.1 Subvention au SMICTOM de Sologne pour l'acquisition et la mise en place des points d'apport volontaire consacrés au tri des biodéchets

Vote favorable à l'unanimité pour OCTROYER une subvention de 10 700 € au SMICTOM de Sologne pour l'acquisition et la mise en place des 10 points d'apport volontaire consacrés au tri des biodéchets.

INSCRIRE les crédits au budget principal 2026

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

4.2 Approbation du Plan de Mobilité Simplifié de la CC des Portes de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour APPROUVER le Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes des Portes de Sologne ;

REUNIR en tant que de besoin un Comité des Partenaires a minima une fois par an pour travailler sur les questions de mobilité à l'échelle du territoire intercommunal ;

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 - ECONOMIE

5.1 Cession d'une parcelle – Zone d'activités de La Chavannerie – La Ferté Saint-Aubin

Vote favorable à l'unanimité pour CEDER une parcelle d'environ 5 100 m² au prix de 20 € du m² à Monsieur et Madame BLAY, les frais d'acte notariés étant à la charge de l'acquéreur.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 Création d'un CST commun

Vote favorable à l'unanimité pour

CRÉER un Comité Social Territorial commun entre :

- . La commune et le CCAS de La Ferté Saint Aubin
- . La CC des Portes de Sologne

Il sera compétent pour l'ensemble des agents desdites collectivités et sera mis en place après le renouvellement général des représentants du personnel prévu fin d'année 2026

RATTACHER ce Comité Social Territorial commun pour son fonctionnement à la commune de La Ferté Saint-Aubin,

FIXER la répartition des sièges des représentants des collectivités dans le Comité Social Territorial comme suit, étant précisé que la composition du comité social territorial et notamment le nombre de représentants des deux collèges (personnel et collectivité) ne sera défini qu'ultérieurement après consultation des organisations syndicales :

- . 4 sièges pour la commune de La Ferté Saint-Aubin et son CCAS
- . 1 siège pour l'EPCI

TRANSMETTRE pour information cette délibération au Président du Centre de Gestion du Loiret.

6.2 Tableau des effectifs - saisonniers

Vote favorable à l'unanimité pour

CREER les postes saisonniers suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour le mois de juillet 2026 et 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour le mois d'août 2026 à l'office de tourisme de Ligny le Ribault
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet sur juillet – août 2026 à l'office de tourisme de La Ferté Saint –Aubin
- 2 postes d'ETAPS au Cube à temps complet pour une durée totale de 4 mois,
- 1 poste d'adjoint administratif au Cube à temps complet de 2 mois, ou 2 postes de 1 mois,

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à recruter sur un nombre d'emplois différents en respectant la durée totale des contrats : 2 mois pour l'office de tourisme de Ligny le Ribault, 2 mois pour l'office de tourisme de La Ferté Saint-Aubin, 4 mois pour les emplois d'ETAPS du Cube et 2 mois pour l'emploi d'adjoint administratif du Cube ;

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats à durée déterminée correspondants sur la base juridique de l'article L. 332-23-2° du code général de la fonction publique et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel (chapitre 012) 2026

7- QUESTIONS DIVERSES

7.1 POINT D'INFORMATION : Elaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Afin de se conformer au décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 sur l'obligation de se doter d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) avant le 26 novembre 2026, la CC des Portes de Sologne a engagé une démarche structurante visant à renforcer la coordination et l'efficacité de l'action publique en matière de sécurité civile.

Accompagnée par le bureau d'études Numérisk et en lien étroit avec les sept communes du territoire, la Communauté de Communes a fait le choix d'équiper l'ensemble des communes d'une plateforme collaborative dédiée à la gestion de crise, permettant une meilleure coordination entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de crise.

Ainsi, depuis septembre 2024 un travail conjoint a permis :

- la conception, la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde des sept communes ;
- la mise à disposition d'outils facilitant la gestion, la mise à jour et l'appropriation des documents de planification ;
- le déploiement d'outils opérationnels permettant la gestion en temps réel des situations de crise, notamment au moyen d'une cartographie interactive et d'une main courante collaborative assurant la traçabilité des décisions prises.
- l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

La réalisation régulière d'exercices constitue un levier essentiel pour garantir l'efficacité des dispositifs et le maintien du niveau de préparation des acteurs. Un premier exercice opérationnel s'est donc tenu le 6 mai 2025, associant les communes de La Ferté-Saint-Aubin et de Jouy-le-Potier, au cours duquel, PCS et PICS ont pu être testés.

A l'issue de cette présentation, un arrêté sera signé conjointement par la CCPS et les 7 communes.

Il sera ensuite transmis aux services de l'Etat.

DÉCISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT1

N°94/2025 : Remise d'un lot d'entrées au Cube à l'association Tel est Ton Combat

N°95/2025 : Décision annulée

N°96/2025 : Remise d'un lot d'entrées au Cube au Comité omnisports de Marcilly-en-Villette

N°97/2025 : Approbation de la demande de remboursement de la session Ecole de Natation du 24 septembre 2025 au 4 février 2026 à Mme VERGRACHT

N°98/2025 : Fongibilité des crédits : virements de crédits de chapitre à chapitre budget principal 15000

N°99/2025 : Décision annulée

N°100/2025 : Approbation et signature du contrat CC25019 relatif au logiciel métier urbanisme

La Ferté Saint-Aubin, le 28 janvier 2026

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

